



Bachelor par apprentissage "Transition écologique et territoires"

Des débouchés vers les métiers de la transition écologique et solidaire à fort impact dans les territoires, en entreprises ou en collectivités. La formation s'articule autour de 4 thématiques : bâtiment, infrastructures, systèmes de transport et mobilité et cycle de l'eau en milieu urbain.

Une formation accréditée par la Commission des titres d'ingénieur (CTI).



/// Objectif

Savoir caractériser les enjeux, définir les besoins, prévoir et gérer les impacts de **projets d'aménagement d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire**

, respectueux des **enjeux socio-écologiques**.

/// Compétences visées

En intégrant les enjeux de la transition écologique et les dynamiques territoriales dans toutes vos activités professionnelles :

- **Vous saurez vous positionner dans votre environnement de travail**
Vous saurez identifier et impliquer les acteurs, vous maîtriserez les contraintes réglementaires, budgétaires et environnementales
- **Vous proposerez des solutions techniques pour différents projets :**
aménagement, bâtiment, infrastructures routières, systèmes de transport de marchandises ou de voyageurs.
- **Vous conduirez toutes les étapes de ces projets**
 - en gérant toutes les dimensions (techniques, humaine, économique et organisationnelle)
 - en mobilisant les différents acteurs
- **Vous gèrerez et exploiterez une offre de transport ou un patrimoine existant**
Besoin des usagers, conservation, rénovation, maintenance, évolution

/// Débouchés

Dotés de fortes compétences techniques, les titulaires du Bachelor transition écologique et territoires opèrent au sein de collectivités territoriales, de bureaux d'études et d'ingénierie, d'entreprises de construction (bâtiment, infrastructures, etc.), d'exploitation de modes de transports, de bailleurs sociaux ou dans la fonction publique hospitalière.

>> 3 grands types de métiers

- **Chargé·e d'études** : participe à la production des études, à leur contrôle et accompagne l'ensemble des procédures réglementaires.
Ex : Chargé·e d'études techniques du BTP - Chargé·e d'études en aménagement urbain - Chargé·e d'études d'impact et d'évaluation environnementale - Technicien·ne d'études en transport, en mobilité - Chargé·e d'études sur la gestion de l'eau et l'assainissement

- **Gestionnaire de patrimoine, d'exploitation et de services** : aide à la définition et met en œuvre la politique de gestion du patrimoine, d'exploitation
Ex : Gestionnaire d'un parc de bâtiments (diagnostic, gestion, exploitation, entretien du patrimoine) - Gestionnaire d'infrastructures - Gestionnaire de services de transports ou de réseaux de transports - Gestionnaire de réseaux d'eau
- **Chargé·e d'opérations** : conduit une opération, des phases de conception à sa réalisation et assure le pilotage direct de certaines opérations
Ex : Chargé·e d'opération en bâtiment, infrastructure - Chargé·e d'opération pour la gestion des sites et sols pollués - Chargé·e de gestion de l'eau en milieu urbain

/// Descriptif de la formation

Un tronc commun obligatoire et une spécialisation progressive en mêlant apport de connaissances et mise en pratique.

Après une 1^{re} année destinée à comprendre les fonctionnements et usages d'un territoire, l'élève choisit de se spécialiser en 2^e et 3^e année dans un des champs suivants : **bâtiment, infrastructures, systèmes de transport et mobilité ou cycle de l'eau en milieu urbain**. Il complète ses connaissances techniques par 2 enjeux territoriaux transversaux successifs parmi : **aménagement, environnement, mobilité**.

/// Déroulé de la formation

>> 1^{re} année

- Tronc commun scientifique et technique : sciences de l'ingénieur, du numérique, humaines et écologie
- Immersion professionnelle (stage de découverte en entreprise de 4 semaines)
- Projets de mise en pratique : « Impacts environnementaux » et « Analyse spatialisée de données d'enquête »

>> 2^e année : début de l'alternance

- Augmentation progressive du volume d'apprentissage en entreprise (30 à 40%)
- Choix d'une spécialisation

- Couplage d'un enjeu territorial avec la spécialisation
- Projets de mise en pratique et mobilisant des outils innovants : « Diagnostic de territoire » et « Innovation et aménagement »
- Mobilité internationale de 4 semaines

>> 3e année

- Fort volume d'apprentissage (60%)
- Année dédiée à la spécialisation choisie
- Couplage d'un 2e enjeu territorial avec la spécialisation
- Définition et réalisation d'un projet 4 à 6 mois en entreprise s'appuyant sur une démarche scientifique

/// Les points forts

1. Un accompagnement personnalisé pour vous permettre de mener à bien votre projet professionnel
2. Une insertion dans la vie active avec un réseau national d'entreprises et de collectivités pour réussir votre apprentissage
3. Une grande école d'ingénieur avec 5 laboratoires de recherche
4. Une école à taille humaine où il fait bon vivre

/// Prérequis / modalités d'accès

Admission en 1re année : candidatures à déposer via **ParcourSup**

>> Accédez à la fiche du Bachelor "Transition écologique et territoires" sur ParcourSup

- Filières générales du baccalauréat option maths complémentaires / Spécialité maths
- Filière technologique STIDD

Candidature à l'admission sur titres (AST) - Rentrée 2024

En complément de l'admission post-baccalauréat, la formation de Bachelor « transition écologique et territoires » (TET) ouvre la possibilité d'une admission directe en 1^{re} ou 2^{de} année. Aucune admission sur titres n'est envisagée en 3^e année. Cette procédure fixe les conditions d'accès, la procédure d'examen des candidatures ainsi que le calendrier de ces admissions sur titres.

/// Conditions d'accès à l'AST

Les candidats à l'AST doivent avoir validé une première année de cycle universitaire dans l'un des domaines listés ci-dessous. Sauf dérogation exceptionnelle, une AST en seconde année nécessite la validation des deux premières années universitaires.

Les domaines attendus pour une AST sont :

- bâtiment
- génie civil
- aménagement du territoire – paysages
- architecture
- gestion des eaux
- mathématiques
- sciences physiques

Après analyse du dossier et de la formation suivie par le candidat, la commission se réserve la possibilité de valider l'accès à la procédure d'AST.

Les élèves internationaux hors Europe doivent déposer leur dossier sur la plateforme « Etudes en France » de Campus France (obligatoire pour l'obtention du visa).
[Retrouvez plus d'informations sur la page "Venir étudier à l'ENTPE".](#)

/// Procédure d'examen des candidatures

La gestionnaire de scolarité du cursus Bachelor est chargée de la mise en œuvre de la procédure d'AST. La candidature à une AST est gratuite.

Le candidat télécharge le formulaire de demande d'AST.

>> Commission d'admission sur titres

La commission d'examen des AST est une émanation du comité des études, qui fait une proposition au DFI. Les membres de la commission sont nommés par le Directeur de la formation initiale.

La commission d'examen des admissions sur titres :

- décide de la recevabilité de la demande d'admission sur titres,
- déclare l'admissibilité des candidats,
- en cas de recevabilité de la demande, détermine le niveau de la formation de Bachelor auquel le candidat est autorisé à accéder (1e ou 2e année),
- assortit le cas échéant sa décision de préconisations de remises à niveau (notamment en mathématiques et physique).

La commission instruit les demandes sur la base du dossier dûment complété par le candidat.

>> Dossier de demande d'admission sur titres

L'analyse du dossier de demande d'AST constitue la phase d'admissibilité de la procédure.

Ce dossier ne doit être composé que d'un seul fichier au format .pdf. La composition de ce dossier est la suivante :

- Formulaire de demande d'admission complet (coordonnées, données d'état civil, parcours scolaire et universitaire, choix de spécialité pour une admission en B2),
- copie de la pièce d'identité,
- CV avec photo, avec formations suivies, stages effectués, expériences professionnelles
- Lettre de motivation exposant les objectifs attendus de la formation
- Copie des diplômes / attestation des diplômes obtenus
- Si en possession : copie d'une certification du niveau en anglais
- En provenance d'un établissement non francophone : copie d'une certification du niveau en français
- Copie du dossier Parcoursup ou à défaut copie de tous les bulletins de notes en terminale et années dans l'enseignement supérieur, classés par ordre chronologique

- Eventuellement lettre de recommandation d'un·e responsable pédagogique

>> Entretien des candidats admissibles

Les candidats admissibles sont convoqués à un entretien. Les modalités de l'entretien seront précisées dans la convocation. Les objectifs de cet entretien de positionnement sont de :

- S'assurer de l'adéquation entre la formation et le projet professionnel du candidat,
- Vérifier la capacité et la motivation du candidat vis-à-vis de la modalité en alternance.

>> Calendrier

La période d'instruction des demandes d'AST court du 1^{er} février au 30 avril.

La commission se réunit en tant que de besoin entre les mois de février et mai. La réponse est transmise au candidat dans la mesure du possible dans les deux mois suivant le dépôt du dossier, et au 15 juin au plus tard.

L'admission en seconde année est conditionnée par l'obtention d'un contrat d'apprentissage pour les 2^e et 3^e années. Cette mission en entreprise lui permettant de réaliser son alternance doit être au préalable validée par le responsable du département Bachelor (conformité au référentiel du diplôme).

/// Contact

Tél : 04 72 04 77 72

E-mail : bachelor@entpe.fr